



Mémo « Vigilance Douane en 10 points ! »

Ce que je dois faire

Ce que je veux éviter

1

Je classe les produits dans la nomenclature douanière et je surveille les modifications.

▪ Blocage en douane : surcoût, retard, litige commercial.

2

Je détermine l'origine des produits selon les bonnes règles ou je sollicite mon fournisseur.

▪ Sanctions pour droits et taxes éludés, pour détournement de mesures du commerce extérieur ou pour statistiques faussées.

3

Je déclare les bonnes valeurs en douane.

▪ Passer à côté d'une mesure impactant favorablement l'entreprise.

4

J'anticipe la réglementation applicable à l'export et/ou à l'import (droits et taxes, documents et formalités applicables au flux physique des marchandises).

▪ Idem ci-dessus + me tromper de réglementation en partant du flux financier à la place du flux physique des marchandises.

Je prépare l'opération en amont avec mes partenaires (fournisseur ou client, prestataire transport/douane).

▪ Subir un blocage en douane pour défaut de document ou pour infos erronées ou discordantes.

▪ Donner une mauvaise image à mes clients.

5

Je négocie des Incoterms qui me laissent la maîtrise du dédouanement dans mon pays pour :

- justifier aisément les exportations en exonération de TVA,
- bénéficier automatiquement de l'autoliquidation de la TVA Import,
- éviter de m'impliquer dans une douane étrangère (si possible).

▪ Devoir verser la TVA à l'Etat alors qu'elle n'a pas été collectée auprès du client.

▪ Ne pas pouvoir récupérer une TVA étrangère.

▪ M'embarquer dans des formalités inextricables.

6

Je récupère et contrôle les déclarations douanières avant de les archiver.

▪ Etre accusé de fraude ou de non-respect des obligations déclaratives.

7

Je choisis avec pertinence et gère avec rigueur les contrats de confiance avec la douane

(exportateur agréé, exportateur enregistré REX, régimes particuliers, procédure simplifiée de dédouanement, opérateur économique agréé/OEA, etc.).

▪ Passer à côté d'une économie de droits de douane, d'une simplification des passages en douanes ou de la gestion administrative.

▪ M'exposer inutilement au risque douanier si l'autorisation douanière ne procure aucun ou insuffisamment d'intérêt, ou si je n'ai pas les ressources pour bien gérer.

8

Je consigne les anomalies et j'ajuste si besoin les modes opératoires (procédures internes, relations avec les fournisseurs/clients et prestataires du transport/douane).

▪ Etre sanctionné pour non-respect des obligations.

▪ Perdre des facilités douanières et la confiance de la Douane.

9

Je veille à la polyvalence et à la suppléance des personnes en charge des opérations internationales et je sensibilise tous les acteurs de la chaîne import/export.

▪ Procédures non respectées pour cause d'absence de personnel ou de méconnaissance des rouages du commerce international + idem ci-dessus.

10

Je garde le cap en suivant les actualités.

▪ Passer à côté d'une mesure importante pour l'entreprise.

▪ M'enfermer dans des pratiques erronées, inutilement énergivores ou papivores !